CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

NOTIFICATION AUX PARTIES

Nº 2018/005 Genève, le 15 janvier 2018

CONCERNE:

NIGÉRIA

Vérification des permis et certificats délivrés par le Nigéria pour l'exportation de spécimens de l'espèce *Pterocarpus erinaceus*

1. À sa 69e session (SC69, Genève, novembre 2017), le Comité permanent a examiné les exportations de spécimens de bois de rose (*Pterocarpus erinaceus*) du Nigéria, sur la base des informations figurant aux paragraphes 21 à 29 du document SC69 Doc. 29.1 (Rev.2) et des informations supplémentaires fournies ensuite par la Chine et le Nigéria. Lors de cette session, le Comité permanent a décidé, en ce qui concerne le commerce des spécimens de *Pterocarpus erinaceus,* que:

   -- Les Parties ne devraient pas accepter de permis ou certificats CITES pour *Pterocarpus erinaceus* émis par le Nigéria à moins que leur authenticité ait été confirmée par le Secrétariat, notant que la Chine et le Nigéria ont mis en place un mécanisme d'échange de documents CITES pour vérifier l'authenticité de tous les permis et certificats CITES pour *Pterocarpus erinaceus* émis par le Nigéria.

   - Les États de l'aire de répartition et les pays d'importation devraient accorder une attention particulière au commerce de *Pterocarpus erinaceus* pour veiller à ce que le commerce de cette espèce ne puisse avoir lieu que lorsque les Parties ont la conviction qu'il est conforme aux obligations de la Convention.

2. Le Comité permanent se félicite de l'invitation du Gouvernement du Nigéria à conduire une mission technique au Nigéria et invite le Secrétariat à fournir, au Comité permanent, toute information pertinente sur le respect de la Convention relatif au commerce de *Pterocarpus erinaceus*.

3. Les demandes relatives à la vérification des permis et certificats délivrés par le Nigéria pour l'exportation de spécimens de *Pterocarpus erinaceus* peuvent être soumises au Secrétariat pour vérification, à l'adresse suivante: info@cites.org.